

Flash  
Spécial

# L'écho St Jo

Décembre 2013

Flash  
Spécial



OGEC

**Au moment où des engagements doivent être pris, les responsables des Associations de parents (OGEC et APEL) de l'école ainsi que le Chef d'établissement ont choisi de faire un « Echo St Jo Spécial » sur la réforme des RYTHMES SCOLAIRES...**



Suite aux réponses au sondage réalisé par l'école en juin/juillet dernier ainsi qu'au tout récent sondage réalisé par la municipalité, nous tenons à vous remercier encore pour votre participation : vos remarques, vos questions, vos préoccupations sont nombreuses.

### **Alors pourquoi cet Echo St Jo ?**

Pour synthétiser l'ensemble de vos interrogations d'abord - vous les trouverez ainsi en *italique* en pages 2 et 3 pour vous faire part des réponses ou de l'absence de réponses dans certains cas.

**LA SYNTHÈSE QUI SUIT ORIENTE NOTRE DÉCISION SUR NOTRE PARTICIPATION OU NON À LA SEMAINE DES 4 JOURS 1/2.**

#### **Petit rappel :**

#### **La réforme s'applique-t-elle aux écoles privées sous contrat comme l'école St Joseph d'Elven ?**

« Les écoles privées ne seront pas concernées par la décision du maire d'appliquer la réforme à la rentrée 2013 ou à la rentrée 2014. En effet, selon le code de l'éducation, les écoles privées organisent librement la semaine scolaire. Chacune d'entre elles décidera donc si elle souhaite appliquer la semaine des neuf demi-journées et déterminera les horaires d'entrée et de sortie de l'école. »

Le dossier complet : <http://www.education.gouv.fr/>

« Les écoles privées sous contrat sont libres d'appliquer ou non la réforme des rythmes scolaires, car le décret ne peut couvrir que les écoles publiques. Toutefois, l'objectif est que cette réforme puisse bénéficier au plus grand nombre d'enfants possible et que les écoles privées sous contrat passent également à la semaine de quatre jours et demi. C'est pourquoi, dans l'intérêt des enfants et afin d'éviter de trop grandes divergences dans l'organisation du temps scolaire, les écoles privées sous contrat seront elles aussi incitées, via le fonds d'amorçage, à adopter les nouveaux rythmes scolaires dès la rentrée 2013. »

## LA LOGISTIQUE

Vos questions :



Si la demi-journée supplémentaire est fixée au mercredi matin :

« Pour les parents qui n'auront pas la possibilité de récupérer

leurs enfants le mercredi midi à l'école, qui emmènera les élèves au centre de loisirs ? Y aura-t-il également des cars supplémentaires pour ramener nos enfants à domicile le mercredi en fin d'après-midi ? Concernant le repas du mercredi midi, un service cantine sera-t-il assuré par le centre de loisirs ? Ce centre de loisirs sera-t-il d'ailleurs encore ouvert le mercredi matin à la rentrée prochaine ? »

### Nos réponses à ce jour (novembre 2013) :

Concernant le ramassage scolaire, il n'y aurait pas de rotation supplémentaire organisée par le Conseil Général pour le mercredi soir... ?

Actuellement, nous ne savons pas quelle serait l'organisation d'accompagnement entre l'école et les différents lieux d'activités (centre de loisirs, salles de sport, etc. ).

La cantine devrait être assurée par le centre de loisirs... ?



## LES ACTIVITÉS PÉRI-ÉDUCATIVES

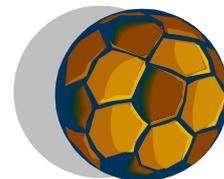
### T.A.P

Vos questions :

« Concrètement, quelles activités seront proposées à nos enfants ? Seront-elles différentes de celles qu'ils pratiquent déjà à l'extérieur ou vont-elles, à terme, les remplacer ? Pourront-elles être adaptées aux goûts de chaque élève ? Un lien sera-t-il fait avec les activités péri éducatives déjà existantes comme la musique ou le sport ? Qui accompagnera nos enfants pendant ces activités ? Ce personnel sera-t-il réellement qualifié pour cette



mission ? De plus, si les enfants sont répartis en petits groupes, y aura-t-il alors suffisamment d'intervenants pour tous ? Les enseignants en feront-ils partie ? Dans la mesure où elles auront lieu en fin de journée, ces activités auront-elles un caractère obligatoire ? Se dérouleront-elles dans l'enceinte de l'école ou dans les lieux associatifs ? Comment nos enfants se déplaceront-ils alors vers les lieux concernés ? Y aura-t-il d'ailleurs suffisamment de locaux pour tous les accueillir ? Les activités proposées seront-elles réparties sur la semaine ou toutes regroupées le mercredi matin ? Combien de temps dureront-elles ? Seront-elles toutes assurées par les associations de la commune ? Comment ces associations vont-elles parvenir à s'adapter ? Cela aura-t-il des conséquences sur les horaires associatifs actuels ? »



### Nos réponses à ce jour (novembre 2013) :

Puisque ce ne sera pas à l'école d'organiser les activités péri-éducatives, nous n'en connaissons ni le contenu proposées par la municipalité ni les modalités (encadrement, locaux, horaires, choix des enfants...).

Nous n'avons pas non plus d'informations quant à l'organisation des clubs sportifs et culturels de la commune. Une certitude toutefois : les enseignants ne feront pas partie de l'encadrement. Les activités ne seront pas assurées au sein des salles de classe, outil de travail des enseignants. Elles ne seront en aucun cas obligatoires.

## L'ENFANT

Vos questions :

« En quoi l'ajout d'une matinée d'école serait-il favorable au rythme de nos enfants ? Pourquoi leur supprimer la « coupure », ô combien bénéfique, du



mercredi ? Puisque nos propres horaires de travail ne changeront pas, en quoi les journées de nos enfants seront-elles d'ailleurs moins chargées ?

Après une journée de cours, des activités péri-éducatives puis de la garderie, ne seront-ils pas au contraire encore plus épuisés ? Leur restera-t-il alors l'énergie nécessaire pour faire leurs devoirs chaque soir ou se concentrer correctement en fin de semaine ? Comment les plus petits parviendront-ils à être attentifs pendant cinq jours consécutifs ? Si le mercredi matin n'est plus disponible, devons-nous remplacer les activités choisies par nos enfants par les obligations de suivis médicaux (orthophonie, psychomotricité, kinésithérapie...) ? N'est-il pas pourtant fondamental que nos enfants prennent du plaisir dans des lieux totalement extérieurs à l'école ? Avec une semaine aussi chargée, quand nos enfants trouveront-ils le temps de souffler, de rêver ou tout simplement de ne rien faire ? N'est-il pas absurde de compliquer les choses alors que le rythme scolaire actuel fonctionne très bien ? Nos enfants ont-ils vraiment quelque chose à y gagner ? »

**Nos réponses à ce jour (novembre 2013) :**

À ce stade de la réflexion les enseignants tiennent à des incontournables : un rythme de classe régulier pour tous les enfants, des repères structurés, une place prioritaire aux programmes, des temps d'apprentissages efficaces et cohérents à l'école, une différence claire entre éducation et éducatif, une attention aux élèves en difficultés et particulièrement avec des aides, ... Et se laisser du temps pour imaginer un dispositif porteur de sens au service des apprentissages et de tous les enfants, fonction première de l'école. Nous ne savons pas quel est l'avenir de l'APC.(soutien)

## LE FINANCEMENT

Vos questions :



« Les activités péri-éducatives seront-elles gratuites ou payantes ? Le prix des transports scolaires va-t-il augmenter ? La mise en place

de la réforme aura-t-elle ou non une répercussion sur le prix de nos impôts locaux ? Et les frais de scolarité ou de garderie, y aura-t-il une incidence sur leur montant ? Concrètement, qui va financer cette réforme coûteuse ? Est-ce l'État, la municipalité, l'école ou bien nous, parents, qui allons en supporter le coût ? »

**Nos réponses à ce jour (novembre 2013) :**

Les activités péri-éducatives ne seront pas financées par l'OGEC. Ceci étant l'OGEC devra subvenir aux charges supplémentaires de personnel imputable à la ½ journée du mercredi.

Concrètement, la loi dit que la charge de ces activités sera impactée soit aux familles soit à la municipalité, au choix de celle-ci.



**Des engagements de notre part :**

- il n'est pas question d'imputer le coût des Tap (temps d'activités péri-éducatives) au niveau des parents.
- dans l'éventualité de l'ouverture de l'école Descartes le mercredi matin trouver une solution pour la continuité du centre aéré.



## École Primaire St Joseph

Rue Quintin  
56 250 Elven

☎: 02 - 97 - 53 - 30 - 94

Fax : 02 - 97 - 53 - 31 - 86



email: [ecole.stjo.elven@aliceads1.fr](mailto:ecole.stjo.elven@aliceads1.fr)

site web [www.ecole-stjoseph-elven.org](http://www.ecole-stjoseph-elven.org)



Chers parents,

Alors que la rentrée scolaire est déjà loin et que la nature s'est mise au repos pour renaître plus belle au printemps prochain nous ne chômons pas au quotidien car malgré, ou peut être à cause, de l'informatique et des moyens modernes de communication, nous devons toujours plus anticiper pour précéder le temps. Conseils d'établissements, concertations, réunions de parents, prévisions d'effectifs, réflexion sur l'avenir de l'école, réunion sur la question des rythmes scolaires...l'hyperactivité peut sembler vouloir prendre le dessus. Pour contrer cet état de fait et ce même si les urgences sont réelles et les semaines chargées, nous avons décidé au sein de l'école St Joseph en conseil d'établissement de nous accorder une pause au combien nécessaire pour prendre le temps de la réflexion et ce afin de donner du sens à nos actions.

C'est donc, que logiquement, que par rapport à la mise en place des rythmes scolaires, nous ne pouvons et ne voulons répondre dans l'urgence à des injonctions fussent-elles nationales ou locales, nous souhaitons conduire notre communauté éducative à rechercher le bien commun et celui de l'élève en premier lieu. L'essentiel pour nous, est d'élaborer un projet adapté à notre fonctionnement en ayant toujours pour objectif l'intérêt de l'enfant. Les quelques éléments de réponse que nous avons pu entrevoir au niveau local ne nous semblent pas ou très peu répondre aux exigences de la réforme. La clé de la réussite passe par la mise en place de rythmes réguliers, si ceux-ci changent tous les jours l'intérêt de l'enfant est absent.

Dans l'enseignement catholique, à la différence du public, chaque école est libre de réaménager son projet. Il faut du temps, de l'écoute, de la concertation et les moyens financiers pour s'adapter à de tels changements. Une première estimation, pour la mise en place de la demi-journée du mercredi, avait été faite par notre comptable et s'élevait aux environs de 25000€ annuels de charges supplémentaires (personnels et fonctionnement...). A cette estimation nous devons ajouter les incidences financières, pour notre école, engendrées par la réorganisation du fonctionnement de la cantine municipale en septembre 2014. Comme nous souhaitons associer tous les acteurs de la communauté éducative dans le but de construire un projet global autour du projet d'établissement nous ne pourrons mettre en place cette réforme pour la rentrée de septembre 2014.

De ce fait, en l'état actuel de nos interrogations et du manque de réponses au niveau local (lieux et places pour les TAP ?, prise en charge des animateurs ?...) et après étude de tous les enjeux en conseil d'établissement en date du 17 octobre 2013, et après avoir été enfin conviés à participer à une réunion plénière en mairie le vendredi 8 novembre 2013, notre école à l'intention de surseoir à la mise en place de la semaine de 4,5 jours pour la rentrée 2014 et donc de rester à 4 jours d'école par semaine pour l'année scolaire 2014-2015.

Nous souhaitons prendre le temps de la réflexion pour donner du sens à cette réforme et engager chacun des acteurs de l'école dans un dispositif pensé, bien fondé et ce afin de nous permettre d'avoir une vision plus maîtrisée des conséquences d'un tel changement.

Nous vous tiendrons informés de l'évolution de la réflexion dès que possible.

Nous vous prions de croire, chers parents, en l'assurance de notre dévouement.

Le Président d'OGEC

C.COLAFRANESCO

Co-Présidentes  
d'APEL

A.OMNES

I.DAVID

Le Directeur,

R.I.ESSARD